



Le Maire,

Le Conseil Municipal

Seront heureux de vous accueillir à la cérémonie
des vœux qui aura lieu :

**Le Samedi 13 Janvier 2024
À 18 heures, à la salle municipale.**

Un vin d'honneur et la galette des rois seront offerts
à l'issue de la cérémonie.





Décembre 2023

Infos municipales

Mairie – 1 Place de la Mairie
85480 SAINT HILAIRE LE VOUHIS
Tél. : 02.51.46.84.93 – Fax 02.51.46.99.17
mail : mairie@sthilaire-levouhis.fr

📄 Compte rendu du Conseil Municipal du 4 décembre 2023

Présents : CORNIERE J.L. CHAIGNEAU D. MOREAU L. GRELAUD S. LOUINEAU A. MAQUIGNON C. METAY C. SACHOT V. TEXIER R. PICARD V. CHACUN B. POIRON A.

Excusés : C. PRAUD COULON D. BOURASSEAU I. (pouvoir à J.L. CORNIERE)

Secrétaire de séance : Annabelle LOUINEAU

📌 Approbation du procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2023

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 16 octobre 2023 est approuvé à l'unanimité.

📌 Décisions du Maire

Décisions prises par le Maire suite à la délégation donnée par le Conseil Municipal

Décisions	Entreprises	Montant
Réparation barres parallèles parcours santé	ALTRAD MEFRAN – Florensac	444,00 € TTC
Broyage des végétaux	SAS VALDEFIS – Le Poiré sur Vie	4 181,80 € TTC
Remplacement poteaux terrains de foot	MERIDIONALE Environnement – La Réorthie	780,00 € TTC
Modification éclairage extérieur Mairie	PRAUD Elec – St Hilaire le Vouhis	331,14 € TTC
Pose d'un éclairage extérieur local Achapti	PRAUD Elec – St Hilaire le Vouhis	203,98 € TTC
Création et mise en place d'une stèle	2 LAYS CREATION – Le Boupère	1 665,84 € TTC
Réparations menuiseries intérieures Espace de l'Amitié	VAILLANT Djimmy – Pouzauges	636,24 € TTC

Droit de préemption - Décisions prises par le Maire

Désignation et adresse du bien vendu	Décision du Maire
Maison d'habitation – 3, rue des Petites Maisons	Pas de préemption

📌 Espace de l'Amitié – tarifs 2024

Les tarifs de location de l'Espace de l'Amitié sont fixés comme suit à compter du 1^{er} janvier 2024 :

Types de réservation	Utilisateurs Commune				Utilisateurs hors commune			
	Grande salle	Salle du bar avec verres	Cuisine avec vaisselle	Salle de réunion	Grande salle	Salle du bar avec verres	Cuisine avec vaisselle	Salle de réunion
Repas de famille - mariage - banquet (1 jour)	309.00 €		72,00 €	67,00 €	402,00 €		82,00 €	93,00 €
Repas de famille - mariage - banquet (1 jour)		155,00 €				206.00 €		
Repas de famille - mariage - banquet (2 jours)	567,00 €			67,00 €	700,00 €			93,00 €

jours)									
Repas de famille - mariage - banquet (2 jours)		412.00 €		67,00 €		567,00 €		93,00 €	
Repas de famille - mariage - banquet (Forfait vendredi soir)	57,00 €					57,00 €			
Vin d'honneur - Réunion, assemblée générale (avec repas)	72,00 €	72,00 €	62,00 €	21,00 €	93,00 €	93,00 €	72,00 €	41,00 €	
-									
Manifestations organisées par les associations communales	200.00 €				67,00 €				
Réunion, assemblée générale sans repas association locales	0 €	0 €		0 €					
Vente déballage	129,00 €	129,00 €	62,00 €	67,00 €	165,00 €	165,00 €	72,00 €	93,00 €	
Forfait Chauffage (du 01.11 au 30.04)	31 € pour 1 jour		52 € pour 2 jours		31 € pour 1 jour		52 € pour 2 jours		
Forfait nettoyage supplémentaire	120.00 €				120.00 €				
Accès à la sonorisation	60.00 €				70.00 €				
Location du vidéoprojecteur	30.00 €				50.00 €				
Forfait remplacement vaisselle cassée (par article cassé	1.00 €				1.00 €				
Réservation non tenue	50 % du prix de la location				50 % du prix de la location				

Cantine et accueil périscolaire – tarifs 2024

Le déficit du service de la cantine s'élève à 45 009,78. Le prix de revient d'un repas est de 6,95 €. Le déficit de l'accueil périscolaire s'élève à 7 730,82 € pour l'année scolaire 2022/2023. Ces déficits sont pris en charge par le budget communal.

Les tarifs de la cantine municipale et de l'accueil périscolaire sont fixés comme suit pour l'année 2024 :

➔ Cantine municipale :

- Repas Enfant	3,63 €
- Repas majorés	5,43 €
- Repas Adultes	8,28 €

➔ Accueil périscolaire

- Forfait ½ heure	1,13 €
- Petit déjeuner – goûter	0,83 €

Tarifs communaux 2024

* Subvention fournitures scolaires

Le montant attribué par élève est porté à 45 € pour l'année 2024.

* Cour Bellevue

* Vin d'honneur avec utilisation du local technique	20,00 €
* Gratuité pour les manifestations associatives	

Marché balayage de la voirie – groupement de commande

L'entreprise Atlantique Balayage a été mise en liquidation à compter du 15 octobre 2023. De ce fait, la voirie du bourg n'est plus balayée depuis cette date.

Afin de désigner une nouvelle entreprise chargée du balayage, Il est décidé d'adhérer au groupement de commande proposé par la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay qui sera chargé de la procédure de consultation des entreprises.

Renouvellement de la convention « Prestation paie »

Depuis de nombreuses années, la confection de la paie a été confiée au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée.

La convention actuelle arrivant à échéance le 31 décembre 2023, il est décidé de la renouveler pour une durée de 1 an renouvelable annuellement par tacite reconduction, dans la limite d'une durée maximum de cinq années.

Communauté de Communes du Pays de Chantonnay – rapport d'activités 2022

Le Conseil Municipal prend acte de la communication du rapport d'activités 2022 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Agence de Service aux Collectivités Locales – Rapport annuel 2022

Conformément aux dispositions des articles L. 1531-1 et L. 1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les organes délibérants des collectivités actionnaires des SAPL doivent se prononcer, après un débat, sur le rapport écrit qui leur est soumis au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration et/ou à l'Assemblée spéciale. Le rapport est approuvé

Personnel communal : prime pouvoir d'achat

Le décret n° 2023-1006 du 31 octobre 2023 institue une prime de pouvoir d'achat (PPA) qui est une prime exceptionnelle et forfaitaire créée en vue de soutenir le pouvoir d'achat des agents publics. Cette prime peut être instituée par les collectivités territoriales. La mise en place de cette prime est facultative. L'avis du CST (Comité Social Territorial) qui siège au Centre de Gestion est sollicitée en vue d'attribuer cette prime aux agents communaux en 2024.

Budget Divers terrains – Dissolution et décision modificative n° 1

Les terrains situés rue des Peupliers (2) et rue de la Frérie (2) étant désormais vendus, le budget correspondant sera dissout au 31 décembre 2023. L'excédent constaté de 49 845,85 € sera transféré au budget principal 2023.

Budget Commune 2023 – Décision modificative n° 3

Une subvention de 15 154,83 € a été attribuée à la Commune par le Département de la Vendée au titre des amendes de police pour l'aménagement des liaisons piétonnes le long de la déviation et route de Chantonnay. Cette subvention n'étant pas prévue, elle est inscrite au budget Commune.

D'autre part, le budget Divers terrains va être dissout au 31 décembre 2023. L'excédent constaté de ce budget d'un montant de 49 845,85 € est également inscrit au budget Commune 2023.

Budget Assainissement 2023 – Décision modificative n° 2

Des crédits sont ouverts au budget Assainissement 2023 pour un montant de 23 600 € afin d'intégrer les frais d'études correspondants à l'étude diagnostique du service.

Budget lotissement Les Jardins du Lavoir – Décision modificative n° 2

Le règlement du Lotissement les Jardins du Lavoir prévoit que la Commune doit effectuer les

plantations en fond de lot (lots 1 à 4 et 7 – 8 et 13). Les crédits nécessaires sont inscrits au budget pour un montant de 6 455 €.

Questions diverses :

*** Commission de contrôle des listes électorales**

Les délégués du Conseil Municipal désignés pour la commission de contrôle des listes sont :

- Mme Catherine MAQUIGNON, titulaire,
- Mme Catherine METAY, suppléante.

*** Assainissement collectif – travaux**

Suite à l'étude diagnostique réalisée pour le service d'assainissement collectif, il apparaît que les installations (réseaux et station d'épuration) sont vétustes et que des travaux sont à envisager d'ici une dizaine d'années. Dans un premier temps, un maître d'œuvre doit être désigné pour prévoir les travaux à réaliser en 2024. Ce service sera par la suite transféré à Vendée Eau à compter du 1^{er} janvier 2025 qui sera chargé d'effectuer les travaux prévus à l'étude diagnostique.

Compte rendu du Conseil Municipal du 11 décembre 2023

Présents : CORNIERE J.L. CHAIGNEAU D. MOREAU L. COULON D. GRELAUD S. LOUINEAU A. MAQUIGNON C. METAY C. PRAUD C. SACHOT V. TEXIER R. PICARD V. POIRON A.

Excusés : CHACUN B.

Absents : BOURASSEAU I.

Secrétaire de séance : Cécile PRAUD

Modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay

La modification des statuts de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay prévoyant l'ajout de la compétence supplémentaire « versement du contingent départemental pour les secours et la lutte contre l'incendie au Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) » est approuvée. Cette cotisation était jusqu'à présent payée par la Commune tous les ans au SDIS.

Présentation du site internet

La commission « Communication » a travaillé sur la création du site internet de la commune. Le site est présenté au Conseil Municipal. Des corrections et des ajustements vont être effectués avant sa mise en ligne.

Questions diverses

*** Restaurant scolaire – subvention de la Région des Pays de la Loire**

La Région des Pays de la Loire a attribué une subvention de 50 000 € à la Commune de Saint Hilaire le Vuhis pour la construction du restaurant scolaire.



Infos diverses

Bibliothèque « Au pré des livres » - planning des permanences

La bibliothèque est ouverte :

- Le mercredi de 16 heures à 18 heures 30
- Le jeudi de 9 heures à 12 heures (1 fois par mois durant les périodes scolaires),
- Le vendredi de 16 heures à 18 heures (durant les périodes scolaires)
- Le samedi de 10 heures à 12 heures
- Le samedi de 14 heures à 17 heures (durant les périodes scolaires).

Mois	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Décembre	20		22	23
	27			30
Janvier				6
	10	11	12	13
	17		19	20
	24		26	27
	31			

Des nouveautés sont disponibles à la bibliothèque. Les bénévoles vous invitent à venir les découvrir !

Raccordement à la fibre optique

Pour toutes questions concernant le raccordement à la fibre optique, vous pouvez consulter le site de Vendée Numérique : www.vendeenumérique.fr – rubrique « Particuliers ».



Vous pouvez également poser vos questions par l'intermédiaire du formulaire de contact.

Collecte des coquillages

Ne jetez pas les coquillages à la poubelle, elles se recyclent !

Pendant les fêtes de fin d'années, faites un geste pour l'environnement tout en allégeant votre poubelle.

**Les dépôts se font : Atelier municipal – 10, rue de l'Industrie
- du 15 décembre 2023 au 15 janvier 2024**

Accès libre

Une fois collectées, les huîtres seront concassées en éléments fins afin de les rendre assimilables pour les terrains agricoles.

Pour plus d'informations, consultez le site internet www.scom85.fr ou par téléphone au **02 51 57 11 93**.



*Le Maire,
Le Conseil Municipal
Et le Personnel Communal
vous présentent leurs meilleurs
vœux pour l'année 2024*